

grand nombre de personnes habitant des centres urbains en croissance et en développement, dont tous les intérêts étaient centrés sur la ville, qui étaient des contribuables de ces villes, qui étaient protégés par la police et les pompiers de cette ville et qui s'intéressaient au régime scolaire de cette région, ne pouvaient pas choisir eux-mêmes les députés de leur région.

En ce qui a trait à la ville de Regina, la ligne de démarcation proposée par la commission ne divise pas la ville. Nous savons que si nous devons nous en tenir à l'écart établi par la loi, la ville ne peut avoir deux circonscriptions complètement urbaines. Une ligne a été tracée le long de la rue principale et se poursuit le long d'une grande autoroute de la Saskatchewan. C'est une ligne de démarcation qui enlève tout doute aux citoyens, à savoir dans quelle partie de la circonscription ils se trouveront. Cependant, les commissaires vont au-delà des intérêts communs et je crois que c'est important. Les limites ont été établies compte tenu de la population de la ville, et certaines personnes ont été placées dans des régions avec lesquelles elles n'ont ni rapport ni intérêt commun. Les gens des secteurs du nord sont orientés vers Saskatoon qui est un des grands centres. En fait, ces personnes n'auront pas voix au chapitre dans cette circonscription et, à mon avis, cela ne leur donnera aucune satisfaction.

Si la commission accepte les instances de mon collègue au sujet des limites naturelles et des intérêts communs et tient compte de ce qu'elles sont accompagnées d'une carte indiquant clairement les limites des circonscriptions établies à la suite d'une étude approfondie des problèmes soulevés par les limites proposées pour les deux circonscriptions désignées sous les noms de Regina-Lake-Centre et Regina-Est, elle ne devra pas oublier qu'une ville doit être divisée d'une façon claire et nette. Le partage ne devrait pas avoir pour résultat de fractionner les groupes dont les intérêts ont un caractère urbain. Le partage devra tenir compte de la croissance, de l'expansion et du développement qui se produiront d'ici le prochain recensement. Les régions urbaines et rurales ne sont pas vraiment distinctes dans ces circonscriptions. Comme les gens sont portés à traiter leurs affaires à un certain endroit, il faudrait tenir compte de leurs intérêts communs en traçant les limites.

Les citadins ont intérêt à ce que la collectivité rurale soit prospère. Les ruraux ont intérêt à ce que la région urbaine se développe. Par conséquent, il est de l'intérêt de tous de tracer les limites de façon à faire

[M. More.]

prédominer ces intérêts communs et à faciliter la tâche du ou des députés qui les représenteront.

Voici ce que je propose. Les commissaires devraient étudier les instances formulées, ainsi que la nouvelle carte tracée et tenir compte aussi de l'expansion des régions urbaines. Les limites devraient être établies de façon que la voix de ces régions ne soit pas fractionnée, mais puisse se faire entendre énergiquement. Les limites devraient être établies de façon à prévoir l'expansion qui se produira d'ici le prochain remaniement.

M. Reynold Rapp (Humbolt-Melfort-Tisdale): Je me répéterai peut-être un peu, monsieur l'Orateur, en parlant du remaniement des circonscriptions de la Saskatchewan. Le plus triste, je pense, c'est que cette province perdra quatre sièges. Le remaniement se fonde sur le recensement de 1961, mais les industries qui sont venues s'établir en Saskatchewan ont entraîné une hausse sensible de la population. Sauf erreur, celle-ci dépasse de beaucoup le million à l'heure actuelle, alors qu'elle ne l'atteignait pas au dernier recensement.

● (4.50 p.m.)

Je trouve aussi que les commissaires à la représentation n'ont tenu aucun compte des circonscriptions rurales. A strictement parler, la majorité de nos sièges représentent des circonscriptions agricoles, et les deux grandes villes de notre province, Saskatoon et Regina, se rattachent à deux grandes régions rurales. On n'a pas tenu compte non plus du fait que nous possédons plusieurs cours d'eau, et que ces cours d'eau, traversent chacune des nouvelles circonscriptions que la commission a approuvées. Il y a là une difficulté.

On a déjà dit qu'après la réalisation du projet d'aménagement de la rivière Saskatchewan-Sud, il y aura dans le centre de la Saskatchewan un autre grand lac qui permettra très difficilement à un député de desservir ces circonscriptions. Le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) et d'autres ont pris la parole sur la question et ont décrit les nouvelles circonscriptions qu'on a établies avec l'idée de faire des circonscriptions strictement urbaines avec les villes et des circonscriptions strictement rurales avec les régions agricoles.

Je demanderai à la commission de réfléchir sérieusement à nos exposés, et en particulier aux paroles empreintes d'autorité du député de Qu'Appelle, qui nous a activement aidé à tracer les limites de ces nouvelles circonscriptions; tout a été examiné et la représentation